

Nomination des rapporteurs sur les deux questions mises à l'étude pour le prochain congrès. Echange de vues sur ces questions

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - (1906)

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-241878>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. Charvoz avait été désigné comme 1^{er} suppléant, lors de la nomination des délégués, le 27 octobre 1904.

2° Nomination de la Commission de Soirée.

Sont nommés : M^{lles} Métral, Laplanche, Neydeck et Schwitzguebel ; MM. Berger, Charvoz, Dubois Albert, Martin Edmond, Pâquin et Valentin.

M. Bieler demande que l'ouverture du bal ait lieu moins tard que l'année dernière ; M^{lle} Muller, qu'une comédie au moins soit maintenue au programme. La commission est priée de prendre bonne note de ces recommandations, qui sont appuyées par l'assemblée.

3° Nomination des rapporteurs sur les deux questions mises à l'étude pour le prochain congrès. Echange de vues sur ces questions.

A l'unanimité, l'assemblée nomme rapporteurs M^{me} Louise Dunand et M. Edmond Martin.

M^{me} Dunand rapportera sur la question de la mutualité ; M. Martin, sur celle des examens.

M. le *Président* rappelle que la question de la mutualité a déjà été traitée par notre Société dans sa séance du 12 décembre 1901 ; elle avait été introduite par une communication de M. Edouard Racine. L'assemblée était tombée d'accord pour reconnaître que l'école était bien placée pour répandre les idées de prévoyance et de mutualité, tout en estimant qu'elle ne pouvait guère le faire que par des causeries et des récits appropriés.

Aujourd'hui la question est poussée plus loin et l'on propose carrément la création de caisses scolaires. C'est du moins ce qui ressort des conclusions adoptées par nos collègues vaudois dans diverses réunions récentes.

La prévoyance et la mutualité s'inspirent d'idées assez dif-

férentes ; il faudrait les envisager séparément, en ne perdant pas de vue que l'enfant ne gagne pas d'argent.

(Plusieurs voix : Mais il en dépense !)

M. *Bieler* a constaté qu'à la campagne la prévoyance scolaire semble se heurter à un certain sentiment de méfiance de la population.

M. *Charvoz* constate que peu d'enfants profitent des timbres-épargne pour économiser, tandis que beaucoup dépendent inutilement ou par pure gourmandise.

M. *Lagotala* croit que la prévoyance n'entre pas dans la question posée pour le congrès.

M^{lle} *Muller* n'est pas de cet avis. On ne peut pas arriver à la mutualité sans passer par la prévoyance. Un point d'interrogation se pose : comment pourra-t-on garantir le petit capital amassé, contre certains parents que l'on a vus plus d'une fois reprendre des sommes versées sou par sou, en vue d'une course scolaire ?

M. *Naville* pense qu'il faudrait commencer par de modestes essais, sans vouloir aller de but en blanc jusqu'à l'obligation de la mutualité scolaire. Cette obligation abolirait d'ailleurs le principe de la gratuité scolaire, puisque les parents devraient fournir une contribution.

M. le *Président* rappelle que l'école a une tâche d'éducation morale et qu'elle doit s'efforcer de diminuer l'égoïsme chez l'enfant. Un élève qui ne fera pas partie de la caisse mutuelle de son groupe scolaire devra-t-il être délaissé en cas de maladie ?

M^{lle} *Muller* a remarqué que les parents tiennent à la liberté de choisir eux-mêmes le médecin de leurs enfants. Ce sera une des difficultés d'application de l'assurance-maladie.

On passe à la question des examens.

M. le *Président* rappelle qu'elle a fait l'objet d'un travail intéressant de M^{lle} Métral en 1901, et qu'en 1893 notre société avait déjà formulé diverses critiques qui n'ont malheureusement rien perdu de leur actualité.

M. *Durand* a lu attentivement la question posée pour le congrès et noté les quelques idées qui suivent.

Cette question : « L'organisation actuelle des examens et de

la promotion permet-elle à l'école de remplir entièrement sa mission envers tous les élèves — étant donnée la grande diversité de leurs aptitudes — et d'assurer le développement normal et les progrès de chacun d'eux? » — aurait gagné en clarté si elle eût été présentée sous une forme plus simple et en même temps moins absolue.

Si j'en ai bien saisi le sens, je la comprends ainsi : les examens, tels qu'ils sont faits actuellement, permettent-ils de constater ou mieux de contrôler si l'école assure le développement normal et les progrès de chaque enfant ?

L'école remplit-elle *entièrement* sa mission envers *tous* les élèves ? — Réponse : Non.

Parce que l'école primaire étant celle du grand nombre, il est impossible à un maître, quelque excellent qu'il soit, d'adapter son enseignement aux aptitudes de chaque enfant et d'assurer le développement normal et les progrès de *tous*.

Mais alors il est indiscutable que, pour la majorité, l'école remplit son double but d'instruction et d'éducation.

L'organisation actuelle des examens permet-elle de se rendre compte si l'école remplit *entièrement* sa mission ? — Réponse : Non.

Les examens oraux, qui ne portent que sur une ou deux branches, ne sont pas justes par le fait que les élèves sont interrogés sur des branches différentes. Étant donné le temps très limité qu'on y consacre, ils ne permettent pas de se rendre compte entièrement du développement de l'enfant et ne peuvent donner une idée assez exacte de la méthode suivie par le maître et des résultats acquis.

Ces examens étant trop superficiels, on devrait tendre à leur suppression.

Pour atteindre le but désiré, il faudrait un corps d'inspecteurs plus nombreux, examinant toutes les branches puisqu'on exige du maître qu'il soit capable de tout enseigner.

Ces inspecteurs plus nombreux feraient de fréquentes visites dans chaque classe. Par des interrogations collectives, ils constateraient si l'enseignement suit sa marche normale, si les programmes sont entièrement parcourus, s'ils ne le sont qu'incomplètement ou par à-coups. Ces inspections répétées stimuleraient le zèle des élèves, permettraient à l'inspecteur d'être en relations plus suivies avec chaque maître et

d'être, mieux qu'à présent, son vrai soutien, son conseiller et son éducateur.

Il semble que cette manière de procéder aurait le très grand avantage d'assurer la complète application du programme, et les élèves ne seraient pas arrêtés dans leurs études subséquentes par des lacunes aussi regrettables pour eux que pour les maîtres chargés de continuer leur instruction.

Les examens oraux étant supprimés, il serait nécessaire de développer les examens écrits, qui sont plus justes, et d'exiger qu'ils soient dictés d'une manière consciencieuse et corrigés avec le plus grand soin. Nous voudrions voir les épreuves estimées par un jury spécial pour chaque branche, de façon à éviter les différences d'appréciation parfois très sensibles qui se manifestent suivant les examinateurs. Une fois corrigées, les épreuves seraient remises au maître qui les évaluerait aussi et qui aurait, par là, le moyen de constater les résultats de son enseignement, ses défauts et ses qualités.

Il faut ajouter que la perspective des examens et la « chasse aux moyennes » engagent trop souvent des maîtres à appliquer des procédés de mémorisation au détriment du développement raisonné et de l'observation des faits. Si les résultats sont brillants pour le maître, ils ne prouvent pas que les notions reçues par l'enfant reposent sur des bases solides.

Quant à la promotion, elle devrait être basée non pas exclusivement sur les examens, mais encore sur les notes marquées par le maître, qui voit jour par jour les enfants et peut mieux que personne dire si la promotion est méritée ou non.

M. *E^d Martin* prévoit que la discussion aboutira à une démolition pure et simple. Mais cela ne suffira pas ; il faudra reconstruire. En sa qualité de rapporteur, il fait appel à toutes les personnes qui pourront lui fournir des renseignements utiles à cette reconstruction.

Ses conclusions personnelles seraient très radicales : ou supprimer les examens tels qu'ils sont faits actuellement, ou les étendre à toutes les branches, oralement et par écrit. Un enfant ne peut être jugé équitablement, si on ne l'interroge que sur deux ou trois branches.

M^{lle} *Muller* voudrait que l'on fit ressortir dans le rapport que le rôle de l'inspecteur est plutôt de guider et surveiller les maîtres, d'assurer la bonne exécution du programme.

M. *Charvoz* constate que l'on ne dit jamais aux maîtres en quoi leur enseignement pêche. Il faudrait des visites plus fréquentes des inspecteurs, avec des interrogations collectives qui fourniraient aux inspecteurs l'occasion de donner aux maîtres des conseils et des directions. Les examens devraient être faits le plus près possible de la fin de l'année scolaire, dictés très consciencieusement et corrigés de la façon la plus sincère, en laissant de côté l'esprit de camaraderie.

M. *Lagotata* conçoit qu'en théorie l'on puisse être partisan de la suppression des examens. Mais cela suppose que le corps enseignant s'acquitterait en toute conscience des obligations du programme. Peut on le garantir ?

M. *Baatard* fait remarquer que les examens ont aussi leur utilité pour le maître, qui peut être en butte à des critiques, à des attaques imméritées, en raison de ses opinions ou pour toute autre cause étrangère à l'école. Les examens lui fournissent le meilleur moyen de se justifier, en prouvant qu'il a bien accompli son devoir ; à cet égard, les examens sont une garantie d'indépendance pour le maître.

M^{me} *Dunand* dit que M^{me} l'inspectrice Picker a inauguré un système de correction d'épreuves en commun, sous sa surveillance ; cette manière de faire, qui est très pratique, devrait s'étendre à toutes les écoles du canton.

M. *Bieler* constate qu'en ce qui concerne les thèmes d'orthographe, il serait facile d'avoir dans tout le canton une appréciation uniforme ; il suffirait pour cela des'en tenir strictement aux instructions du Département.

M. *Naville* demande s'il ne serait pas à la fois plus simple et plus sûr de laisser au maître le soin et la responsabilité d'établir à la fin de l'année la liste des élèves méritant sans conteste la promotion. On ne ferait alors subir des examens qu'aux élèves ne figurant pas dans cette liste.